

LES BONS GESTES DU QUOTIDIEN POUR RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

La collecte des eaux usées et pluviales se fait via deux réseaux distincts, pour mieux gérer la quantité et la qualité :

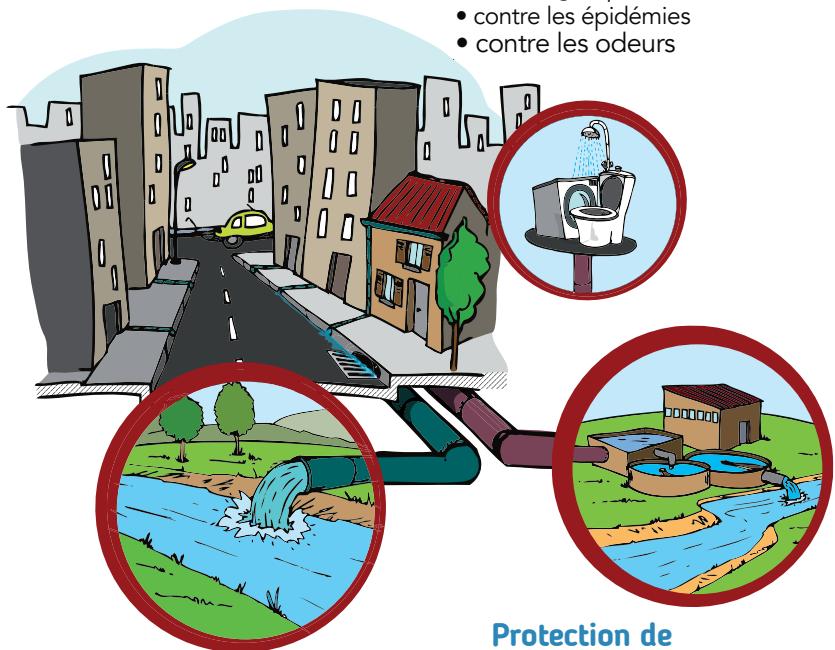
- le réseau d'eaux usées reprend les eaux ménagères de chaque habitation jusqu'à la station d'épuration.
- le réseau d'eaux pluviales via des avaloirs et des canalisations, collecte les eaux de pluie jusqu'au milieu naturel.

Les objectifs de protection sont : sanitaire, contre les inondations et en faveur de l'environnement.

Nous devons donc éviter que nos mauvais gestes n'engendrent de **lourds dysfonctionnements** des installations collectives d'assainissement. En effet, les déchets que nous rejetons peuvent boucher les réseaux, colmater les pompes et polluer les rivières, générant des interventions et des investissements : donc des **dépenses supplémentaires**.

Conséquence : une augmentation de la part assainissement du prix de l'eau et donc une augmentation de votre budget d'eau.

Adopter des bons gestes au quotidien est bénéfique à notre environnement, mais aussi à notre porte-monnaie !



Protection contre les inondations :

Évacuer les eaux de ruissellement vers le milieu naturel pour éviter l'inondation des voies publiques, des caves et des sous-sols.

Protection sanitaire :

Évacuer rapidement les eaux usées, sans stagnation, sans risque pour les personnes chargées de l'exploitation des ouvrages, permet aussi de lutter :

- contre les épidémies
- contre les odeurs

Protection de l'environnement :

Traiter l'eau avant de la rejeter permet de préserver la faune et la flore.



À LA MAISON : JE REJETTE EN RESPONSABLE,

L'eau, on la boit, on s'en sert pour la cuisine, pour la toilette et pour faire le ménage... donc on la pollue ! Aussi, une fois rejetée, cette eau sera collectée puis traitée à la Station d'épuration avant de rejoindre le milieu naturel.

- 1 Je ne verse pas les huiles de friture dans l'évier de ma cuisine ou dans mes toilettes = Risques de colmatage des canalisations de ma maison.

→ **Huiles alimentaires usagées**
= Verser dans une bouteille ou autre contenant, puis déposer à la déchetterie ou dans la poubelle à ordures ménagères

ASTUCE

Une recette pour ceux qui ont un jardin :
Imprégnier l'huile sur carton (plateaux à œufs par exemple) avant de l'incorporer dans le compost, elle nourrira les micro-organismes utiles.



Regard plein de graisse

- 2 Je vide le contenu de mes assiettes et des plats dans la poubelle à ordures ménagères avant de faire la vaisselle
= Préservation de mes canalisations.

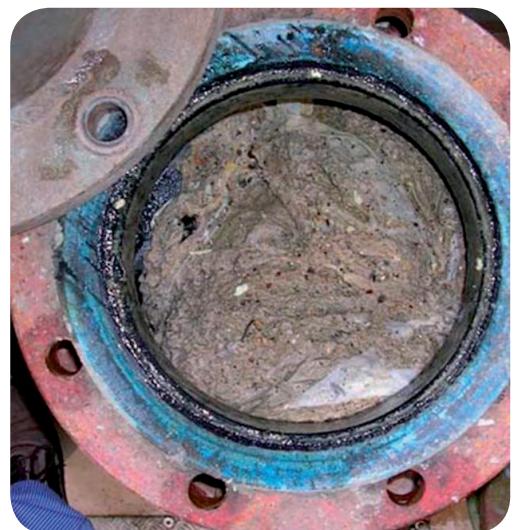
→ **Évite ainsi de dépenser en frais de plombier**
= Source d'économies

- 3 Je ne jette pas dans mes lavabos, éviers, toilettes... les médicaments périmés ou non utilisés = Source de pollution non traitée à la station d'épuration.

→ **À rapporter en pharmacie**



- 4 Lingettes (même biodégradables), serviettes hygiéniques et tampons, couches bébé, préservatifs, coton tiges, mégots de cigarettes = Poubelle à ordure ménagère.



Accumulation de lingettes dans les canalisations

- 5 Tubes de papier toilette (même biodégradables)
= Tri sélectif.

→ **À NOTER :**
Pour certaines habitations proches de la station d'épuration, les eaux usées peuvent mettre moins de 15 minutes dans les réseaux pour arriver à la station d'épuration. Par conséquent, ces déchets (même biodégradables) n'ont pas le temps de se dégrader lors du voyage qui les transporte des toilettes à la station d'épuration.

TOUT EN FAISANT DES ÉCONOMIES !

6 Je n'abuse pas des produits ménagers type déboucheur liquide, détartrant, ni des lessives.... pour l'entretien de mes évier, sols, baignoires et W.C = Ces produits peuvent perturber les bactéries chargées du traitement des eaux et finir à la rivière.

→ Pour les produits d'entretien industriels et la lessive, je préfère les produits biodégradables, respectueux de l'environnement.

À SAVOIR

Utiliser plus de produit ne signifie pas que le linge sera mieux lavé...



ASTUCE

Quelques astuces de grands-mères économies et biologiques :

- le marc de café pour limiter les remontées d'odeurs des canalisations
- de l'eau bouillante et une ventouse pour déboucher les évier
- le vinaigre blanc pour dissoudre le tartre et le calcaire, désinfecter et blanchir
- le bicarbonate de soude dilué, à verser sur une éponge afin de nettoyer des surfaces en bois

D'autres recettes de produits plus écologiques sont disponibles sur le site internet du GRAND REIMS, gestion des déchets.

7 Je ne verse pas les substances suivantes dans mes toilettes, évier ou lavabos :

- diluant de peinture, nettoyant de peinture,
- essence ou fuel,
- produits dégraissants,
- huile de vidange,
- restes de désherbant ou d'engrais utilisés pour le jardinage,
- produits contre les rongeurs ou contre les limaces,
- fonds de pots de peinture et de vernis,
- insecticides domestiques,
- produits pour protéger les bois des insectes...

= Source de perturbation du fonctionnement de la station d'épuration car les bactéries chargées de traiter les eaux usées n'y survivraient pas + risque de prolifération d'algues, car trop riche en phosphore et en nitrate.

→ Rapporter ces déchets toxiques à la déchèterie
Voir site internet du GRAND REIMS,
gestion des déchets



DANS LA RUE AUSSI, J'AGIS EN RESPONSABLE !

Les eaux pluviales, transitent via des avaloirs d'eaux pluviales pour rejoindre le réseau d'eaux pluviales puis le milieu naturel (bassin d'infiltration ou rivière).

1 Les avaloirs d'eaux pluviales ne sont pas des poubelles, je n'y jette pas de déchets...

→ **Papiers, canettes de boissons, bouteilles en plastique, mouchoirs, sacs à crotte, restes de sandwich ... = poubelles publiques**

À défaut, je conserve mes déchets pour les déposer dans ma poubelle à ordures ménagères ou au tri sélectif.



2 Je ne lave pas ma voiture dans la rue ou sur un parking et je n'y fais pas la vidange = C'est interdit car cela génère une pollution aux hydrocarbures.

→ **Je vais dans les stations de lavage ou les garages professionnels car ils sont équipés de débourbeurs séparateurs d'hydrocarbure.**



3 Après des travaux de façade (crépi, peinture...) : Je ne nettoie pas tout à grande eau vers le caniveau = pollution directe du milieu naturel.

→ **Je balaie et je récupère la plus grosse partie des débris.**

Informations

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site de l'eau :
> <https://eau.grandreims.fr>

Vous pouvez y consulter notre règlement d'assainissement.

Professionnels : vos rejets doivent respecter une réglementation spécifique.
Renseignez-vous auprès du Grand Reims : ☎ 03 26 77 70 59

Pour maîtriser votre budget eau en consommant responsable, vous pouvez consulter la fiche pratique "les bons gestes consommation".